



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 75460

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les dangers du bronzage artificiel. Une nouvelle étude vient de confirmer que le bronzage artificiel par lampes à rayons ultraviolets multiplie par 2,5 le risque de cancer de la peau. Suite à des tests pratiqués par des chercheurs américains, sur l'épiderme de 1 500 personnes âgées de 25 à 74 ans, il en résulte que plus les individus s'exposent jeunes, plus ils augmentent leur risque de contracter un cancer. De précédentes études avaient, déjà, révélé les effets néfastes de ces lampes sur le mélanome, celle venant d'être réalisée démontre que ces lampes peuvent provoquer deux autres types de cancer - épithéliomas basocellulaires et spinocellulaires. C'est pourquoi, il souhaiterait savoir ce que préconise le Gouvernement, d'autant plus que l'été approche et la plupart des personnes vont chercher à bronzer artificiellement pour préparer leur peau au soleil, comme il leur est habituellement conseillé par les magazines.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75460

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 avril 2002, page 1983